

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 04 septembre 2008 à 18h30 en Mairie

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Philippe VANHEULE, Maire.**

Date de convocation : jeudi 28 août 2008

***Etaient présents :** VANHEULE Philippe - GRANDJEAN Ghislaine – QUESNEY Danièle - HEBERT Joël – RAPHANEL Berthé - HENAUULT Claude – TAMION Franck – ZOLLI Maryse - LONGUET Jérôme - OGER Eric - PESQUET Claire - ANTIOME Christophe - DECAYEUX Nadine - LAURENT Jean-Claude – LERQUIER Karen – PERRIER Nathalie – ONO-DIT-BIOT Michaël – DUHAMEL Denis (points 07, 08 & 09 de l'ordre du jour) – DUBUC Georges – CHAGNAUD Francis – BOUTIGNY Agnès

***Absents représentés :** CROUIN Valérie donnant pouvoir à OGER Eric –
LONGO Virginie donnant pouvoir à ONO-DIT-BIOT Michaël

***Absents non représentés :** DUHAMEL Denis, du point 01 au point 06 de l'ordre du jour

***M. ANTIOME Christophe est nommé secrétaire de séance**

Observations quant au compte-rendu de la réunion précédente : NEANT

N° 65/2008

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

M. le Maire demande à M. François MESLE, présent dans la salle, de témoigner en sa qualité de Correspondant défense sous le précédent mandat : celui-ci décrit sommairement le sens de cette mission, et il évoque sa participation à la Journée citoyen proposée aux jeunes à la base 105 d'Evreux.

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 par laquelle le Ministre de la Défense a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune

Considérant que cet élu a vocation à développer le lien Armée-Nation et qu'il est, à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région

Vu l'efficacité des actions de proximité pour la promotion de l'esprit de défense

Considérant qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, le ministre a souhaité que ce réseau soit reconstitué grâce à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal

Vu les candidatures de MM. ONO-DIT-BIOT (Michaël) et RAPHANEL (Berthé)

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Par 16 voix pour M. RAPHANEL et 06 voix pour M. ONO-DIT-BIOT

De désigner M. Berthé RAPHANEL en qualité de correspondant défense

N° 66/2008

SIEGE : RENFORCEMENT DU RESEAU CHEMIN DU QUESNAY

M. le Maire resitue le dossier dans son contexte : cette délibération intervient suite à une demande de certificat d'urbanisme émanant de la SCIF 76, lotisseur, concernant les parcelles n°304 & 275.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux de renforcement du réseau de distribution électrique pour obtenir une puissance supérieure à 36 KVA : **SCIF LA CAPELLE estimés à 24 000 € TTC**

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au titre de ses missions statutaires.

1/ Les conditions financières, adoptées par l'assemblée délibérante du syndicat, pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

La participation financière (P) de la commune s'élève à 30% du coût réel HT des travaux et est estimée à : $P = 20\,066,89 \text{ €}$
HT x 30% = **6 020,07 €**

Le solde et la taxe sur la valeur ajoutée, pris en charge par le syndicat, ressortent à :

17 979,93 €

2/ Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.

3/ La participation communale sera réglée au comptant par virement administratif établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal d'Evreux-Municipale 16, rue de la Petite Cité 27025 EVREUX cedex, à la B.D.F. EVREUX 30001-00376-C2700000000-95.

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL DECIDE :

1/ D'adopter le projet présenté par le SIEGE,

2/ De participer au financement au comptant du coût réel de cette opération dans les conditions précitées,

3/ De verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante,

4/ D'inscrire à son budget les prévisions suivantes :

-en dépenses : au compte 20415, le montant de la participation de la commune à l'opération, soit : 6 020,07 €

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	22
Membres présents :	20	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	22	Abstention	00		

N° 67/2008 PVR SCIF 76 : RENFORCEMENT RESEAU ELECTRICITE CHEMIN DU QUESNAY

M. le Maire énonce la raison d'être de cette délibération, à savoir la prise en charge intégrale de l'opération par le demandeur.

Etant rappelé que le COS désigne le coefficient d'occupation des sols.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles 332-6-1-2°d), L.332-11-2 ;

Vu la délibération du 02 décembre 2002 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune du Bosc Roger en Roumois ;

Considérant que l'aménagement d'un lotissement sur la zone Nb nécessite le renforcement du réseau d'électricité et que seul ce lotissement est concerné ;

Considérant qu'un C.O.S n'est pas institué dans la zone concernée (Nb) ;

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Article 1^{er} : d'engager des travaux auprès du SIEGE pour la commune pour un montant de 6 020.07 €.

Article 2 : la propriété foncière concernée se situe dans la zone Nb du P.O.S., la P.V.R. ne peut être pondérée des droits à construire, le C.O.S n'étant pas institué dans cette zone.

Article 3 : fixe à 6 020.07 € la part du coût de ces travaux mise à la charge de l'aménageur.

Article 4 : autorise le maire à signer la convention afférente à ce dossier

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	22
Membres présents :	20	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	22	Abstention	00		

M. le Maire resitue le dossier dans son contexte : cette délibération intervient suite à une demande de certificat d'urbanisme émanant de M. ROUSSE concernant la parcelle n°27, chemin de la Hêtraie à la Bissonnière.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la desserte de parcelles, il convient de réaliser l'extension du réseau de distribution d'énergie électrique: **EXT. M. ROUSEE estimés à 13 000 € TTC**
Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au titre de ses missions statutaires.

1/ Les conditions financières, adoptées par l'assemblée délibérante du syndicat, pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

La participation financière (P) de la commune pour une longueur considérée de 115 m est établie comme suit :
La longueur étant comprise entre 100 m et 250 m, la part communale s'élève à 70% du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :

$$P = 10\,869,57 \text{ € HT} \times 70\% = \mathbf{7\,608,70 \text{ € HT}}$$

Le solde et la taxe sur la valeur ajoutée, pris en charge par le syndicat, ressortent à :

5 391,30 €

2/ Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.

3/ La participation communale sera réglée au comptant par virement administratif établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal d'Evreux-Municipale 16, rue de la Petite Cité 27025 EVREUX cedex, à la B.D.F. EVREUX 30001-00376-C2700000000-95.

Ces explications entendues et après délibération,

LE CONSEIL DECIDE :

- 1/ D'adopter le projet présenté par le SIEGE,
- 2/ De participer au financement au comptant du coût réel de cette opération dans les conditions précitées,
- 3/ De verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante,
- 4/ D'inscrire à son budget les prévisions suivantes :

-en dépenses : au compte 20415, le montant de la participation de la commune à l'opération, soit : 7 608,70 €

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	22
Membres présents :	20	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	22	Abstention	00		

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles 332-6-1-2° d), L.332-11-1 et L.332-11-2 ;

Vu la délibération du 02 décembre 2002 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Bosc Roger en Roumois ;

Considérant que l'implantation d'une future construction dans le secteur **chemin de la Hêtraie** justifie des travaux d'électricité, sans nécessiter d'aménagements supplémentaires de la voie existante ;

Considérant que la propriété de **M. et Mme ROUSEE** est concernée par le renforcement en vu de sa division, la rue étant totalement urbanisée dans cette zone du P.O.S.

Considérant qu'une adaptation de la limite des 80 mètres est motivée par les circonstances locales de ce secteur qui sont :

L'ensemble des terrains de cette rue est déjà desservi et que la profondeur des terrains divisés est entre 60 et 100 mètres de part et d'autre de la voie.

Considérant que sont exclus les terrains déjà desservis par les réseaux d'électricité

Le Conseil Municipal décide,

Article 1^{er} : d'engager la réalisation des travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux dont le coût total estimé à 7 608.70 €. Ils correspondent aux dépenses suivantes :

Travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux o	Coûts des travaux
Electricité	13 000 €
Dépenses d'études	Néant
Coût total TTC	13 000 €
Prise en charge du SIEGE	5 391.30 €
Coût total net	7 608.70 €

Article 2 : fixe à 7 608.70 € la part du coût des réseaux mis à la charge du propriétaire foncier.

Article 3 : la propriété foncière concernée est située :

- suivant le plan joint, entre 60 et 100 mètres de part et d'autre de la voie
-

Article 4 : fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain à :
 $7\,608.70 / 1\,196\text{ m}^2 = 6.37\text{ €}$

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité de ses membres, décide de voter ces travaux et autorise le Maire à signer tout acte concernant ce contrat.

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	22
Membres présents :	20	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	22	Abstention	00		

N° 70/2008 RESTAURANT SCOLAIRE - PROPOSITION D'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre en date du 29 mai 2006 en vue de la construction d'un restaurant scolaire à BOSCO-ROGER,

Compte tenu du désistement de l'économiste E. DUBAILLAY, désistement motivé par un défaut matériel de temps,

Considérant que Madame MERIENNE, Economiste, reprend les phases APD, PRO et EXE QUANT

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la proposition d'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre, cet avenant visant la substitution d'économiste suite au désistement de Monsieur E. DUBAILLAY

Ces explications entendues et après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Autorise le Maire à **signer ledit avenant** et à prendre **toute mesure nécessaire** à sa bonne application

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	22
Membres présents :	20	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	22	Abstention	00		

M. le Maire résume la procédure suivie dans ce dossier : 152 entreprises ont retiré un dossier à la SONOREP ; 68 ont répondu à l'appel d'offres. Après analyse et suivant les critères techniques (50%), de délais (30%) et de prix (20%), la sélection des mieux disant, à ne pas confondre avec les moins disant, aboutit à une addition présentant environ 10% de boni par rapport à l'estimation (environ 1 557 000 €), soit un résultat intéressant.

M. DUHAMEL arrive en cours de lecture de la liste des lots.

Vu la délibération n°61/2008 du 10 juin 2008 approuvant le lancement d'un appel d'offres ouvert ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence pour la construction d'un restaurant scolaire ;

Vu la publicité de cet avis au BOAMP et dans Paris Normandie Eure et Seine-Maritime ;

Vu les procès-verbaux d'ouverture des plis et de choix des entreprises de la Commission communale d'appel d'offres réunie les 26 août et 4 septembre 2008 ;

Il est proposé au Conseil municipal de :

AUTORISER M. le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

Lot	Marché	Entreprise	Montant HT (€)
Lot 1	Gros œuvre	SEPRA	447 396,72
Lot 2	Charpente bois, lamellé collé	POYER	103 315,00
Lot 3	Etanchéité	ECIB	68 198,92
Lot 4	Couverture, ardoise	PIMONT	30 792,60
Lot 5	Menuiserie extérieure, alu	SGM	61 019,60
Lot 6	Menuiserie intérieure	SNER	34 073,73
Lot 7	Faux plafonds	MORICE	32 069,15
Lot 8	Plomberie, sanitaire	MAISON DU SANITAIRE	33 445,40
Lot 9	Chauffage/VMC	MAISON DU SANITAIRE	181 393,20
Lot 10	Electricité	HAUTEMULE	54 074,80
Lot 11	Sols carrelés	GAMM	58 444,88
Lot 12	Peinture	SOGEP	16 542,40
Lot 13	VRD	TPPO	126 349,10
Lot 14	Clôtures	CLOTURE PORTAIL	12 495,00
Lot 15	Equipement cuisine	GAZ SERVICE	117 530,10
Lot 16	Station photovoltaïque	FORCLUM	26 521,00
TOTAL			1 403 661,60

AUTORISER M. le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la bonne marche de ce projet

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	23
Membres présents :	21	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	23	Abstention	00		

M. le Maire résume la procédure suivie dans ce dossier : 14 entreprises ont retiré un dossier à la SONOREP ; 4 ont écrit pour regretter de n'être pas en mesure de faire de proposition ; 2 n'ont pas donné suite ; 7 sur 8 étaient finalement en mesure d'être retenues pour le lot 1. VIAFRANCE propose le temps de chantier le plus avantageux : 2 fois 5 semaines, soit la tranche ferme vers octobre 2008 et la tranche conditionnelle aux environs de mars-avril 2009. La gêne occasionnée au public par les travaux a été prise en considération, dans la mesure où la route est fréquentée par 8000 véhicules jour.

Vu la délibération n°63/2008 du 10 juin 2008 approuvant le lancement d'un appel d'offres ouvert ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence pour la deuxième tranche de réalisation de l'opération de sécurité de la route départementale n°313 (confection d'allées piétonnes, aires de stationnement et d'arrêt de cars, assainissement des eaux pluviales)

Vu la publicité de cet avis au BOAMP et dans Paris Normandie Eure et Seine-Maritime ;

Vu les procès-verbaux d'ouverture des plis et de choix des entreprises de la Commission communale d'appel d'offres réunie les 26 août et 4 septembre 2008 ;

Ces explications entendues et après délibération, le Conseil municipal décide de :
AUTORISER M. le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

Lot	Marché	Entreprise	Montant HT (€)
Lot 1	Voirie et assainissement	VIA FRANCE	463 345,00
Lot 2	Signalisation horizontale et verticale	LASER EQUIPEMENT	23 919,00
TOTAL			487 264,00

AUTORISER M. le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la bonne marche de ce projet

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	23
Membres présents :	21	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	23	Abstention	00		

M. le Maire récapitule les réformes mises en œuvre à l'occasion de cette rentrée scolaire 2008/2009 : fin de l'école le samedi matin, soutien scolaire assumé par les professeurs entre 11h30 et 12h00, début de la classe avancé à 8h30 le matin, temps interclasse augmenté d'un quart d'heure le midi.

Vu la délibération n° 03/2007 du 06 février 2007 autorisant le Maire à signer une convention de mise à disposition de service avec la Communauté de communes de Bourghtheroulde-Infreville afin de déployer un nombre suffisant d'animateurs sur la période interclasse dévolue à la restauration scolaire, soit entre 11h45 et 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;

Vu les missions de surveillance et d'encadrement remplies par ce personnel ;

Vu l'institution de nouveaux horaires scolaires à l'occasion de cette rentrée 2008/2009 ;

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer un avenant à la convention susmentionnée en vue de l'adapter à cette évolution dans l'organisation des écoles : le volume horaire global d'intervention communautaire est impacté à raison d'une augmentation d'un quart d'heure par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis, entre 11h30 et 11h45

Ces explications entendues et après délibération

Le Conseil municipal

Autorise le maire à signer ledit avenant à la convention susmentionnée

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	23
Membres présents :	21	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	23	Abstention	00		

ASBR – JOURNEE « PASS'SPORTS »

Les sections sportives de l'ASBR organisent la journée « PASS'SPORTS » le samedi 20 septembre 2008 de 14h00 à 16h30 au gymnase J. ANQUETIL.

FORUM DES ASSOCIATIONS

M. Franck TAMION évoque la première édition du Forum des association qui aura lieu le samedi 20 septembre 2008, en parallèle avec la manifestation « pass'sports »

RENTREE SCOLAIRE

Mme Danièle QUESNEY expose les différents points qui marquent cette rentrée scolaire.

Ecoles

Nouveaux horaires : 8h30-11h30 & 13h30-16h30

Emplois du temps adaptés en conséquence, présentés et acceptés par tout le personnel communal concerné par les écoles

Travaux réalisés aux écoles

Soutien scolaire : 11h30-12h00

Ecole élémentaire

242 inscrits

10^{ème} classe : meilleure répartition des effectifs, soit 24 enfants par classe

½ décharge pour Mme la Directrice

2 AVS (aides vie scolaire)

1 personnel communal dédié aux arts plastiques

1 personnel Education nationale pour l'aide aux élèves en grande difficulté

Ecole maternelle

139 inscrits

¼ de décharge pour Mme la Directrice

1 AVS (aides vie scolaire)

Restaurant scolaire

3 services pour les rationnaires de l'école élémentaire : grands, puis moyens, puis petits

2 services pour ceux de l'école maternelle : petits puis grands

Commission des menus réactivée, avec les conseils d'une nouvelle diététicienne ; travaux menés dans le respect du Plan National Nutri Santé 2 (PNNS 2) et dans le souci de préserver l'aspect « moment de plaisir » de la pause déjeuner ; nouvelles grilles de grammages préconisées par âge, n'empêchant pas de donner plus aux enfants connus comme plus difficiles à rassasier ; encouragement à des récréations actives

Aide aux devoirs

A compter du 15 septembre 2008

Les lundis, mardis & jeudis soirs

De 17h00 à 18h00

-Après récréation et goûter (fourni par les familles) entre 16h30 et 17h00-

Dans les classes de l'école élémentaire René BELLANGER

Fiche d'inscription à retourner impérativement en mairie pour enregistrement à l'accueil

ATTENTION : seuls les 40 premiers inscrits seront retenus et répartis en 4 groupes

Les suivants figureront sur liste d'attente

A défaut d'autorisation, le(s) élève(s) **non repris par leur famille à 18h00 à la sortie de l'aide aux devoirs** seront pris en charge par le Centre de loisirs Jules Verne, et toute heure commencée sera **facturée aux parents**. Les intervenants (ils sont 7 au total, à raison de 4 par soir) se réservent la possibilité de ne plus accueillir les enfants qui se montreraient trop **perturbateurs** au fil des séances.

VOYAGE VATOLFA

Séjour au Chalet de la Haute Joux (Jura) du 8 au 15 septembre 2008

AMICALE DU PERSONNEL : SOIREE DISCO

Les années 1970-1980 seront à l'honneur le 11 octobre 2008 à 20h30 salle des fêtes Jean CAILLE : apéritif surprise, paëlla, salade, fromage, dessert et café pour 19 EUROS.

DIRECTION ECOLE ELEMENTAIRE – FIN DE BAIL

Le logement de fonction sera libéré le 30 septembre 2008.

CONTACT SERVICE

L'association remercie la commune pour sa contribution à la lutte contre l'exclusion et en faveur de l'insertion par l'activité économique, au travers de la subvention de 200 € allouée au titre de l'année 2008.

AFDI

L'association Agriculteurs Français & Développement International de Haute Normandie remercie la commune pour le don de livres anciens de la bibliothèque municipale qui vont parvenir aux écoles du Burkina Faso.

ELECTIONS SENATORIALES

Les titulaires qui seraient indisponibles pour voter le 21 septembre sont priés de bien vouloir en aviser leur suppléant.

CONCERT EMIJ

Le Comité des fêtes et la Municipalité proposent un concert de jazz à la salle des fêtes le vendredi 12 septembre.

C.E.T. MALLEVILLE SUR LE BEC

Le C.E.T. a programmé une « journée porte ouverte » le 20 septembre.

MUSCULATION

M. OUCHENE a été remplacé à la tête de la section musculation de l'ASBR.

HAUT DEBIT

M. HENAULT envisage de prendre contact avec qui de droit en vue d'améliorer la couverture en haut-débit sur l'ensemble du territoire de la commune.

COMPOSTEURS INDIVIDUELS

La Communauté de communes met en place un service de composteurs individuels à destination des usagers intéressés par ce mode de traitement des déchets.

MEMOIRE DE BOSC-ROGER-EN-ROUMOIS

Un ouvrage intitulé « mémoire de BOSC-ROGER » a été distribué aux conseillers municipaux afin qu'ils aient accès à l'histoire du village.

NEANT

La séance est levée à 19 heures 45

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Christophe ANTIOME

Philippe VANHEULE

Les adjoints et conseillers municipaux :